



DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LA COMMUNE DE MONNIÈRES
Séance du 15 février 2024

Le quinze février deux mille vingt-trois à dix-huit heures, le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de la commune de Monnières, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle Henri Gaborit, sous la Présidence de Monsieur Benoît COUTEAU, maire et de Madame Françoise MÉNARD, Adjointe aux affaires sociales et vice-présidente du CCAS.

Date de convocation : 6 février 2024

Nombre de membres en exercice : 15 - Présents : 11 - Votants : 11

Présents : Benoît COUTEAU, Pascal BOUTON, Sylvie CHATELLIER, Richard LOPEZ, Marie-Jeanne BOUET, Servane CHESNEAU, Jean-Marc PEIGNEN, Jean-Yves GAUVRIT, Marie-Thé LAINE, Marie-jeanne CAILLÉ, Françoise MÉNARD.

Absents excusés : Stéphane ENTÈME, Sylvie SAGET-SOULARD, Hélène QUÉMÉRÉ, Élisabeth CHÉREAU.

Secrétaire de séance : Françoise MÉNARD

2024-02-15-005 – APPROBATION DU BUDGET DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE 2024

Sous la présidence de Mme Françoise MÉNARD et de Monsieur Benoît COUTEAU, le conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale examine le budget 2024 du CCAS qui s'établit ainsi :

DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT	Propositions
60623 - Alimentations	200,00 €
6188 - Autres frais divers	0,00 €
6232 - Fêtes et cérémonies	0,00 €
6451 - Cotisations à l'URSSAF	160,00 €
6562 - Aides	2 891,61 €
6573 – Subventions de fonctionnement aux organismes publics	286,00 €
65748 - Subv.fonct.aux asso.& autres personnes de droit privé	100,00 €
Total dépenses réelles	3 637,61 €
RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	Propositions
74741- Concessions cimetièrè	1 000,00 €
74741 - Communes	1 182,50 €
7713 - Autres	0,00 €
Total recettes réelles	2 182,50 €
002 - Excédent de fonctionnement reporté	1 455,11 €
Total recettes réelles	3 637,61 €



DÉPENSES RÉELLES D'INVESTISSEMENT	Propositions
2188 - Autres immobilisations corporelles	504,12 €
Total dépenses réelles	504,12 €
RECETTES D'INVESTISSEMENT	Propositions
001 - Excédent d'investissement reporté	504,12 €
Total recettes réelles	504,12 €

Après avoir délibéré, le conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale :

- APPROUVE à l'unanimité le budget 2024 du Centre Communal d'Action Sociale.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Registre certifié conforme
La vice-présidente du CCAS,
Françoise MÉNARD

